

## Arret de travail suivi de congés payés

Par cemanele, le 22/06/2009 à 11:38

Bonjour,

Je suis en arrêt jusqu'au 2 juillet , puis du 3 au 12 en congés ( congés payés accordés et validés par écrit par mon employeur avant mon arrêt ).

Le code du travail empêche-t-il ce cumul ?

Dans la négative, mon employeur peut-il tout de même annuler mes congés ? Merci